INVITATION





LAON

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

ACCESSIBILITÉ ET ÉNERGIE

MODERNISATION DES CABINETS LIBÉRAUX, MODE D'EMPLOI

Le Relais Charlemagne
Service relations clientèle
4 route de Laon
02840 SAMOUSSY



unapl
UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

















ACCESSIBILITÉ ET ÉNERGIE

MODERNISATION DES CABINETS LIBÉRAUX, MODE D'EMPLOI

PROGRAMME

12h30 / Cocktail déjeunatoire

13h30 / Début des travaux

13h30 >15h / Les aspects juridiques et réglementaires de la mise en accessibilité des locaux professionnels / CREPA

> L'essentiel de la loi
• Les 4 piliers de la loi, délais et sanctions
> Les dérogations aux règles d'accessibilité dans un ERP existant :
• Traitement des dossiers de dérogation, dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences
> Rappel des éléments de réglementation
> Appréciation des éléments susceptibles d'avoir des conséquences excessives sur l'activité de l'établissement
• Questions-réponses et échanges avec les participants

15h >16h30 / Les locaux et les règles d'accessibilité aux personnes handicapées / UNAPL-UNSFA

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a renforcé les exigences en matière d'accès aux établissements recevant du public (ERP) pour les personnes en situation de handicap (physique, mental et sensoriel). Les professionnels libéraux devront avoir mis leurs locaux en conformité avec les dispositions de la loi dès janvier 2015. Il est donc plus que temps de s'en préoccuper. Ce module de formation vise à délivrer le calendrier et les différentes modalités d'application de ce texte pour les professions libérales et à leur permettre, en conséquence, de mieux appréhender leur situation patrimoniale.

> Introduction : Pourquoi garantir l'accessibilité ?
> Présentation des dispositions de la loi ACCESSIBILITE et principales conséquences de la mise aux normes.
> Enjeux de la mise aux normes pour les professionnels libéraux.
• Si des travaux dans les locaux sont nécessaires
- Modifications, aménagements
• Si le professionnel n'a pas prévu de faire des travaux
- Dans la partie ERP, concernant les locaux de travail
> Conclusion et questions-réponses

16h30 >17h45 / Les travaux de mise aux normes : aspects financiers et fiscaux / INTERFIMO

> Satisfaire à l'obligation légale et envisager l'aspect patrimonial
• Anticiper l'association ou la cession : l'importance des locaux mis aux normes
> Ouvrir une réflexion sur la stratégie professionnelle
• Regroupement de confrères
• Réaliser un investissement patrimonial en achetant des locaux mis aux normes
• Prévoir des travaux et négocier le bail professionnel
> Les bonnes questions à se poser pour prendre les bonnes décisions
• Le regroupement : mise en commun des moyens, de l'activité et conséquences fiscales
• L'acquisition : Pourquoi et comment investir ? et quels sont les modes de détention ?
• Le financement : des travaux / du local
- Emprunt / type du local / coût / durée / garanties

17h45 >18h30 / L'amélioration énergétique des locaux à l'occasion de leur mise aux normes : efficacité énergétique / EDF

> Introduction : Présentation des objectifs
> Pourquoi consommer moins ?
> Connaître les technologies clés dans les solutions d'améliorations
• Les solutions qui se présentent aux professionnels libéraux
> Maîtriser l'approche énergétique du bâtiment et les bons gestes à adopter.
> Aborder un chantier d'amélioration énergétique et consommer moins dans la durée : compétitivité

18h30 >19h30 / Séquence d'actualités en présence du Dr. Michel Chassang, Président de l'UNAPL

Débat sur les sujets d'actualité et sur la politique générale de l'UNAPL. Questions/Réponses

20h / Cocktail

COUPON-RÉPONSE



Mme, M ....

Profession, organisme, collectivité ....

Adresse ....

....

Tél. I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

Courriel : ____________________________

○ Sera présent(e) ○ Ne sera pas présent(e)

○ Participera au Cocktail ○ Ne participera pas au Cocktail

Accompagné(e)

de Mme, M ....

Mme, M ....

Nous vous remercions de bien vouloir envoyer ce coupon à :

Mr Jean-Pierre Bernard
12, Rue du Jeu de Paume
02220 BRAINE

tourdefrance@unapl.fr

Merci et à bientôt…

Sylvie Fontlupt Communication - Juillet 2014